

Convention d'utilisation des services en ligne de BLC Numérique

La présente Convention de Services en ligne (la « **Convention** ») régit l'utilisation de notre plateforme de Services en ligne qui vous permettra d'accéder à nos produits et services par voie électronique et de les utiliser. Vous devez lire la présente Convention et confirmer que vous avez lu, compris et accepté les modalités de la présente Convention pour pouvoir accéder à la plateforme de Services en ligne :

PARTIE A

1. Définitions que vous devez connaître

Les définitions suivantes s'appliquent à la présente Partie A :

« **Appareil électronique** » désigne un ordinateur personnel, un téléphone, un téléphone cellulaire, un téléphone intelligent, un appareil mobile, un appareil sans fil, une tablette ou tout autre Appareil électronique que vous utilisez pour accéder aux Services en ligne;

« **Banque** » désigne la Banque Laurentienne du Canada, également parfois désignée par « **BLC** »;

« **Code d'utilisateur aux fins d'accès** » désigne votre adresse courriel, que vous devez utiliser avec votre Mot de passe, pour accéder aux Services en ligne;

« **Compte de produit** » désigne tout compte aux fins d'un dépôt, d'un dépôt à terme, d'un prêt, d'une carte de crédit, d'une marge de crédit, d'une hypothèque ou de tout autre produit ou service que vous pouvez ouvrir, acheter ou souscrire auprès de nous;

« **Convention** » désigne la présente Partie A qui régit votre accès électronique à notre plateforme de Services en ligne et son utilisation, également mentionnés ci-dessus dans l'introduction;

« **Entente de produit** » désigne toute entente, déclaration ou document de divulgation que vous acceptez, afin d'ouvrir et de maintenir un Compte de produit auprès de nous;

« **Fournisseur de services bancaires** » désigne une partie dont la Banque a retenu les services, y compris les entités affiliées de la Banque, pour agir en son nom afin de fournir des Services en ligne ou d'aider la Banque à fournir de tels services;

« **Mot de passe** » désigne la combinaison unique de chiffres et/ou de lettres que vous utilisez pour vous identifier afin d'accéder aux Services en ligne ou d'effectuer certaines transactions en utilisant les Services en ligne. Le mot de passe confidentiel qui vous a été fourni pour accéder aux Services en ligne pour la première fois, le code secret que vous utilisez pour communiquer avec le Centre télébancaire de la Banque et le code numérique unique que vous recevez par courriel sont des exemples de Mots de passe;

« **Questions de vérification personnelle** » désigne les questions et réponses que vous pourriez être tenu de fournir lorsque vous y êtes invité, afin d'aider la Banque à confirmer que vous êtes la personne qui accède aux Services en ligne;

« **Renseignements personnels** » désigne tout renseignement vous identifiant; il peut s'agir de votre âge, de votre état matrimonial, de vos antécédents professionnels, de votre revenu, de votre numéro d'assurance sociale, de vos antécédents de crédit, de l'adresse de votre domicile, de votre adresse courriel et de votre numéro de téléphone à domicile;

« **Services en ligne** » désigne la plateforme bancaire en ligne de la Banque, que vous devez utiliser pour accéder aux produits et services offerts par la Banque par voie électronique et pour effectuer des transactions bancaires, en utilisant un Appareil électronique et à l'aide d'un Code d'utilisateur aux fins d'accès et d'un Mot de passe;

« **Services tiers** » désigne les services fournis par des tiers auxquels la plateforme de Services en ligne peut fournir un accès;

« **Services téléphoniques** » désigne le Service à la clientèle de la Banque auquel vous accédez par téléphone et les services fournis par celui-ci;

« **Tierce partie** » désigne toute partie autre que vous, la Banque ou un Fournisseur de services bancaires. Les Tierces parties comprennent les commerçants, les parties auxquelles vous pouvez adresser des paiements à travers les Services en ligne et d'autres institutions financières;

« **Nous/notre/nos** » désigne la Banque;

« **Vous/votre** » désigne le signataire de la présente Convention et l'utilisateur des Services en ligne de la Banque.

2. Accès et utilisation

Notre plateforme de Services en ligne vous permettra d'accéder à

nos produits et Services en ligne et d'effectuer des opérations par voie électronique. En acceptant la présente Convention, vous pourrez accéder à la plateforme de Services en ligne, laquelle vous permettra de demander et d'ouvrir des Comptes de produit en ligne et d'y effectuer des opérations par voie électronique.

Chaque fois que vous accédez aux Services en ligne, vous devez fournir votre Code d'utilisateur aux fins d'accès et votre Mot de passe.

Vous pourriez également être tenu de répondre aux Questions de vérification personnelle. Une fois que vous avez accédé aux Services en ligne, vous nous autorisez à accepter vos instructions et vous convenez d'en être responsable.

Vous acceptez d'utiliser les Services en ligne conformément aux politiques et procédures de la Banque, ainsi qu'à ses instructions et directives. Vous acceptez de ne pas fournir de renseignements erronés, inexacts ou incomplets à propos de vous-même, de vos Comptes de produit ou de vos comptes auprès d'autres institutions financières.

En outre, vous ne prendrez aucune mesure et ne ferez aucun acte pouvant compromettre la sécurité, l'intégrité, l'efficacité, la surveillance ou la connectivité des Services en ligne.

3. Transactions et limites

Nous déploierons les efforts raisonnables pour assurer la pleine exécution des Services en ligne de la Banque. Notre responsabilité se limite à suivre uniquement les instructions que nous recevons réellement et nous ne pouvons pas assumer la responsabilité des défaillances des moyens de communication échappant à notre contrôle qui peuvent avoir une incidence sur l'exactitude ou la rapidité des messages que vous envoyez. Nous ne sommes pas responsables des pertes ou retards dans la transmission des instructions découlant de l'utilisation de tout fournisseur de services Internet, de votre connexion à Internet ou d'un Appareil électronique.

Vous reconnaissez et acceptez que les instructions ou les transactions exécutées à l'aide de votre Code d'utilisateur aux fins d'accès et de votre Mot de passe indiquent votre consentement à de telles transactions, comme si elles avaient été autorisées par écrit et ne nécessitaient aucune autre vérification par la Banque. Cependant, la Banque se réserve le droit de vérifier et d'autoriser ou de refuser toute transaction si elle estime qu'une telle action est nécessaire. Vous acceptez que les opérations ou transactions effectuées à l'aide de votre Code d'utilisateur aux fins d'accès et de votre Mot de passe, peu importe qu'elles soient effectuées par vous ou par une Tierce partie, avec votre consentement, sans celui-ci ou à votre insu, vous engagent et vous rendent responsable envers la Banque, à moins que la Banque n'ait pas été informée d'une violation de la confidentialité de votre Code d'utilisateur aux fins d'accès ou de votre Mot de passe.

Vous reconnaissez que les transactions que vous effectuez dans le cadre des Services en ligne, quel que soit le jour, peuvent ne pas être traitées le même jour, même si les fonds peuvent être retirés de votre Compte de produit au moment de la transaction. Vous reconnaissez également qu'une Tierce partie ne peut pas recevoir les fonds à la date de la transaction. Nous ne sommes pas responsables d'un litige que vous pourriez avoir avec une Tierce partie, y compris le défaut de la part de la Tierce partie de vous créditer pour un paiement, les pénalités qu'une Tierce partie pourrait vous facturer, le défaut de la Tierce partie de fournir les biens et services commandés ou la qualité des biens et services reçus.

Nous pouvons définir une ou plusieurs limites d'accès, telles que des limites quant aux montants en dollars que vous pouvez transférer chaque jour ou des limites relatives au nombre de paiements que vous pouvez effectuer chaque jour, dans les Services en ligne. À tout moment, nous pouvons imposer, retirer ou modifier des limites et appliquer des réserves sur les fonds si nous le jugeons nécessaire pour protéger vos intérêts et les nôtres, avec ou sans préavis.

4. Confidentialité et mesures de sécurité

Vous acceptez de prendre des mesures raisonnables pour protéger la confidentialité de votre Code d'utilisateur aux fins d'accès, de votre Mot de passe et de vos Questions de vérification personnelle, notamment les suivantes :

- conserver votre ou vos Appareils électroniques dans un endroit sûr et ne pas permettre à une personne non autorisée de les utiliser;
- garder votre Mot de passe et vos Questions de vérification personnelle strictement confidentiels et ne les partager avec

personne, y compris un membre de votre famille, un ami ou un employé d'une institution financière;

- c. choisir un Mot de passe qui n'est pas facile à deviner comme une combinaison basée sur votre nom, votre date de naissance, votre numéro de téléphone, votre adresse ou votre numéro d'assurance sociale;
- d. ne pas stocker votre Code d'utilisateur aux fins d'accès, votre Mot de passe et les réponses à vos Questions de vérification personnelle sur votre Appareil électronique;
- e. ne pas laisser votre Appareil électronique sans surveillance lorsqu'il est connecté aux Services en ligne et prendre des précautions raisonnables pour protéger votre Appareil électronique contre la perte ou le vol;
- f. ne pas répondre à des messages texte, des messages contextuels, des courriels ou d'autres requêtes sur Internet vous demandant de fournir votre Code d'utilisateur aux fins d'accès, votre Mot de passe, vos Questions de vérification personnelle ou d'autres Renseignements personnels (même si ce message semble avoir été envoyé par nous);
- g. toujours se connecter et se déconnecter des Services en ligne en utilisant les fonctions de déconnexion ou de fermeture de session applicables.

5. Informations d'accès compromises

Vous nous aviserez immédiatement si la confidentialité de votre Code d'utilisateur aux fins d'accès, de votre Mot de passe ou de votre Question de vérification personnelle a été compromise, si vous pensez que quelqu'un d'autre connaît votre Code d'utilisateur aux fins d'accès, votre Mot de passe ou votre Question de vérification personnelle ou si vous avez connaissance d'une activité suspecte, inhabituelle ou frauduleuse dans les Services en ligne ou tout Compte de produit.

Vous pouvez nous aviser en communiquant avec les Services téléphoniques au 1.866.249.1489 et l'avis prendra effet immédiatement. Vous acceptez également de changer votre Mot de passe et/ou vos Questions de vérification personnelle et de suivre toute autre instruction de la Banque.

6. Consentement pour recueillir et utiliser les renseignements sur votre activité en ligne

Nous pouvons recueillir les renseignements sur votre activité en ligne sur les sites Web publics et sécurisés de la Banque, ou dans nos publicités hébergées sur des sites Web tiers, ou à partir de Services tiers accessibles grâce aux Services en ligne. Ces renseignements comprennent votre adresse de protocole Internet (IP), votre système d'exploitation, votre modèle, le nom de votre fournisseur Internet/de services sans fil, les paramètres et les données de localisation, ainsi que des Renseignements personnels tels que les données de transaction, l'activité en ligne et l'utilisation du service en ligne. Certains de ces renseignements sont recueillis au moyen d'un « témoin », qui est un élément de données créé par un serveur Web lorsque vous visitez un site Web. Ces données sont habituellement des renseignements codés sur la façon dont vous utilisez un site et le moment où vous le faites, à l'aide de témoins et d'autres technologies de traçabilité.

Les renseignements sur votre activité en ligne peuvent être recueillis et utilisés avec d'autres renseignements que nous détenons à votre sujet pour diverses raisons, telles que les suivantes :

- a. communiquer de l'information concernant des produits et services susceptibles de vous intéresser;
- b. déterminer les paramètres appropriés pour votre Appareil électronique;
- c. fournir ou améliorer les fonctionnalités numériques;
- d. définir la connectivité et l'emplacement de votre Appareil électronique;
- e. aider à résoudre les problèmes techniques résultant de configurations matérielles ou logicielles précises;
- f. à des fins de sécurité et de prévention de la fraude;
- g. évaluer l'efficacité de nos publicités (qui peuvent être hébergées sur des sites Web tiers);
- h. personnaliser le service en ligne, notamment pour vous fournir des renseignements ciblés sur les produits et services susceptibles de vous intéresser.

7. Frais

Les frais que nous appliquons pour les transactions et les opérations en ligne sont divulgués pour tout Compte de produit dans l'Entente de produit et déduits du Compte de produit applicable ou imputés à ce dernier, comme cela est décrit plus en détail dans l'Entente de produit. Vous reconnaissez que des tiers peuvent imposer des frais

supplémentaires pour l'utilisation de leurs services, y compris des frais de connectivité ou d'accès à un Appareil électronique ou à des Services en ligne ou des frais liés à une transaction. Vous assumez la responsabilité de ces frais.

8. Relevés et dossiers

Vous devez vérifier régulièrement vos relevés de compte et le solde de vos Comptes de produit, au moins une fois par mois, afin de vous assurer que toutes les transactions ont été correctement enregistrées. Nos dossiers relativement à toute transaction en ligne et notre estimation des détails de cette transaction seront réputés être exacts et contraignants à votre égard, à moins que vous nous fassiez part d'erreurs ou d'omissions dans le délai prévu par une Entente de produit et que vous nous fournissiez des preuves du contraire.

Les relevés et dossiers de la Banque, y compris les registres électroniques et les enregistrements vocaux effectués par la Banque en ce qui concerne les opérations, les instructions, l'accès aux renseignements ou aux documents sont définitifs et constituent la preuve de ces relevés et dossiers. Vous convenez que ces relevés et dossiers seront recevables dans le cadre de procédures judiciaires et que les documents électroniques auront le même effet que s'il s'agissait de documents papier originaux.

9. Consentement à l'égard de documents électroniques

- a. Vous consentez à recevoir les documents suivants sous forme électronique sur votre plateforme de Services en ligne, plutôt que sous forme papier (lesquels documents seront appelés les « Documents électroniques »):
 - i. la présente Convention régissant l'utilisation des Services en ligne et l'Entente de produit pour tout Compte de produit accessible par l'entremise des Services en ligne;
 - ii. les relevés de compte mensuels liés à un Compte de produit;
 - iii. les avis que nous sommes tenus de vous envoyer par écrit tel qu'exigé par la loi, y compris les avis vous informant de changements apportés à une entente ou à un document de divulgations, de changements dans les taux d'intérêt, d'une augmentation des frais et de l'introduction de nouveaux frais applicables à l'un de nos produits ou services.
- b. Vous acceptez de recevoir des Documents électroniques de l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - i. un message que nous affichons dans le centre de messagerie des Services en ligne pour vous informer que le document est disponible dans un hyperlien ou un document PDF joint ou à l'endroit indiqué;
 - ii. un document que nous plaçons directement dans les Services en ligne;
 - iii. un message que nous insérons dans votre relevé de compte; ou
 - iv. un document que nous vous présentons dans le cadre de la transaction ou de la sélection disponible uniquement au moment de sa présentation, auquel cas il vous sera demandé d'imprimer et d'enregistrer une copie du document pour vos dossiers à ce moment-là.
- c. Les Documents électroniques seront mis à votre disposition dans les Services en ligne. Les relevés de compte pour les Comptes de produit seront disponibles pour une période maximale de sept (7) ans. Les avis et messages placés dans le centre de messagerie seront disponibles indéfiniment. Il vous incombe de sauvegarder, d'imprimer et de conserver des copies de ces documents.
- d. Ce consentement à la livraison de Documents électroniques s'applique à tous les Comptes de produit que vous avez avec nous et prendra effet immédiatement. Vous pourriez également être invité à nous fournir un consentement pour la livraison de documents électroniques lors de l'ouverture d'un Compte de produit, auquel cas les modalités énoncées dans ce consentement prévaudront.
- e. La Banque se réserve le droit de vous envoyer des documents sur support papier si elle ne peut pas les envoyer par voie électronique, si la Banque a des raisons de croire que vous n'avez pas reçu un document ou dans toute autre circonstance où la Banque juge approprié de procéder de la sorte.
- f. Vous reconnaissez que vous avez la responsabilité d'informer la Banque de tout changement à l'égard de vos renseignements, y compris votre nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel, par téléphone ou dans les Services en ligne sous la rubrique « Coordonnées » du profil client. La Banque doit s'assurer qu'elle dispose des renseignements les plus à jour sur les clients dans ses dossiers afin de pouvoir communiquer avec vous.

- g. Vous acceptez d'accéder aux Services en ligne régulièrement et au moins une fois par mois pour examiner vos Documents électroniques et vos communications. Si vous n'êtes pas en mesure d'accéder aux Services en ligne pendant plus d'un mois, vous devriez envisager de retirer votre consentement à la livraison de Documents électroniques.
- h. Si, à n'importe quel moment, vous ne souhaitez plus recevoir de Documents électroniques, vous devez en informer la Banque par téléphone en composant le 1.866.249.1489 et nous modifierons votre préférence en faveur de documents papier. Votre préférence pour les documents papier s'appliquera à tous les Comptes de produit que vous détenez auprès de nous, ce qui signifie que vous commencerez à recevoir des documents papier dans tous les Comptes de produit.
- i. Si vous recevez des documents papier parce que vous avez révoqué votre consentement à l'égard des Documents électroniques et que vous souhaitez ouvrir un autre Compte de produit auprès de nous dans les Services en ligne, vous devrez consentir à la livraison des Documents électroniques dans l'Entente de produit du nouveau compte. Ce consentement s'appliquera non seulement au Compte de produit que vous ouvrez, mais également à tous les Comptes de produit que vous détenez auprès de nous à ce moment-là. Ce consentement à la livraison des Documents électroniques annulera toute révocation précédente que vous avez effectuée et rétablira immédiatement la livraison de Documents électroniques dans tous les Comptes de produit, bien que vous puissiez recevoir un ou plusieurs documents papier par la poste en fonction de la date d'ouverture du nouveau compte. Si vous ne souhaitez plus recevoir de Documents électroniques, vous devez en informer la Banque en composant le 1.866.249.1489 et nous modifierons à nouveau votre préférence en faveur de documents papier pour tous les Comptes de produit.

10. Autres communications électroniques

- a. Vous acceptez également de recevoir des notifications, des alertes et d'autres communications à votre adresse courriel, dans les Services en ligne ou en utilisant tout autre mode d'accès électronique ou méthode choisie par la Banque. Voici quelques-unes de ces communications :
 - i. de l'information ou du matériel promotionnel concernant les Services en ligne ou votre Compte de produit;
 - ii. la suspension des Services en ligne ou du Compte de produit en raison d'un vol d'identité et d'autres activités frauduleuses ou liées à la sécurité;
 - iii. les demandes de renseignements qui pourraient être requises dans le cadre des obligations de la Banque en vertu de la législation applicable;
 - iv. des alertes vous fournissant des rappels ou des instructions concernant votre Compte de produit ou vous indiquant qu'un relevé est disponible dans les Services en ligne;
 - v. d'autres alertes mises à disposition par la Banque de temps en temps et demandées par vous.
- b. Les notifications, alertes et autres communications que nous envoyons aux Services en ligne vous sont envoyées en toute sécurité. Vous reconnaissez que les notifications, alertes et autres communications envoyées par la poste, par télécopieur, par courriel ou par message texte peuvent ne pas être sécurisées ou fiables et ne pas être reçues par le destinataire en temps voulu, voire pas du tout reçues. Nous pouvons ajouter de nouvelles notifications, alertes et communications à tout moment sans préavis. Nous pouvons également interrompre certaines de ces communications à tout moment en publiant un avis dans les Services en ligne ou sur notre site Web général.
- c. Si vous envoyez à la Banque des avis, des messages ou d'autres communications par tout moyen électronique, vous comprenez que la Banque considérera toute communication électronique reçue de vous ou en votre nom comme étant autorisée par vous et contraignante à votre égard.

11. Fournisseurs de services bancaires et tiers

Vous comprenez et acceptez que la Banque peut avoir recours à des Fournisseurs de services bancaires ou à des tiers pour vous fournir ou pour aider à vous fournir des Services en ligne et des Services tiers. Nous nous autorisons à recueillir, utiliser et divulguer aux Fournisseurs de services bancaires et aux fournisseurs de Services tiers toute information ou tout contenu que vous fournissez lorsque vous accédez aux Services en ligne ou à un Service tiers ou lorsque vous utilisez de tels services aux fins suivantes :

- a. pour nous aider à fournir et à améliorer les Services en ligne ou un Service tiers; et
 - b. pour préparer, utiliser et distribuer des rapports statistiques, de profilage, de rendement ou opérationnels sur les Services en ligne ou sur un Service tiers, à condition que si ces rapports sont distribués, les renseignements qu'ils contiennent ne permettent pas de vous identifier. Sauf dans la mesure décrite au paragraphe précédent, cette autorisation ne modifie pas et n'affecte pas votre consentement à la collecte et à l'utilisation des Renseignements personnels à la section 13 ci-dessous, qui demeure pleinement en vigueur; cette autorisation ne modifie pas non plus tout autre consentement ou préférence que vous avez donné ou que vous donnerez à l'égard de la collecte, de l'utilisation et de la divulgation de vos renseignements.
- Vous comprenez que si un Fournisseur de services bancaires ou une Tierce partie sont situés dans un territoire étranger, ils sont liés par les lois du territoire dans lequel ils sont situés et ils peuvent divulguer des renseignements conformément à ces lois.
- Vous convenez que l'utilisation de tout Service tiers est à vos risques et peut être soumise aux modalités d'une convention de service tiers distincte. Les Services tiers sont fournis « tels quels » et « selon leur disponibilité ». La Banque ne fournit aucune garantie en ce qui concerne les renseignements, le contenu ou les produits liés aux Services tiers.

12. Responsabilité

a. Votre responsabilité :

- i. vous devez respecter toutes les obligations que vous avez contractées en vertu de la présente Convention, y compris les dispositions sur la confidentialité et les mesures de sécurité énoncées à la section 4, ainsi que toute autre instruction que nous pouvons vous donner de temps à autre;
- ii. vous ne devez pas vous livrer ou participer à des actes frauduleux, criminels ou malhonnêtes dans les Services en ligne et vous ne devez pas utiliser les Services en ligne à des fins malveillantes ou diffamatoires;
- iii. vous ne devez en aucun cas contribuer à un acte frauduleux, criminel ou malhonnête dans les Services en ligne;
- iv. vous n'autoriserez pas ou n'accepterez pas que les Services en ligne soient utilisés par une Tierce partie à des fins frauduleuses ou illégales ou pour mener des activités de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme; et
- v. vous ne devez pas accéder aux Services en ligne à l'aide d'un Appareil électronique dont vous savez ou devriez raisonnablement savoir qu'il contient un logiciel pouvant révéler votre Code d'utilisateur aux fins d'accès, votre Mot de passe ou vos Questions de vérification personnelle ou compromettre leur utilisation.

b. Notre responsabilité :

Cette sous-section régit notre responsabilité pour les transactions non autorisées dans tout Compte de produit accessible au moyen des Services en ligne, à condition que vous ayez respecté vos obligations à l'alinéa a) ci-dessus. Nous vous rembourserons les pertes monétaires subies résultant directement de l'une des transactions non autorisées suivantes effectuées dans les Services en ligne :

- i. les transactions qui se produisent après que vous nous ayez immédiatement informés que le Code d'utilisateur aux fins d'accès ou le Mot de passe a été compromis, comme cela est décrit plus en détail dans les sections 4 et 5 ci-dessus;
- ii. les transactions qui se produisent après que vous nous ayez avisés qu'une activité inhabituelle, suspecte ou frauduleuse a pu se produire dans l'un de vos Comptes de produit;
- iii. les transactions pour lesquelles vous pouvez démontrer que vous avez été victime de fraude, de vol ou avez été contraint par la ruse, la force ou l'intimidation, à condition que vous nous ayez immédiatement signalé l'incident et coopéré pleinement avec nous dans toute enquête;
- iv. les transactions pour lesquelles il peut être démontré que nos employés, Fournisseurs de services bancaires ou fournisseurs de Services tiers ont fait preuve de négligence.

c. Limite de notre responsabilité :

Nous serons uniquement responsables de toute perte, dommage, délai ou tout inconvénient subis par vous lorsque nous avons fait preuve de négligence (à déterminer en fonction de normes commerciales raisonnables). En aucun cas, même si nous faisons preuve de négligence, nous ne serons responsables de toute perte de données ou de tous dommages-intérêts indirects, accessoires,

ou autres parties du territoire étranger en vertu des lois applicables de ce territoire.

- e. Vous autorisez la Banque à divulguer et à partager les Renseignements personnels qu'elle détient à votre sujet avec les autorités compétentes en cas de fraude, d'enquête, de violation de toute convention ou de violation de la loi.
- f. Vous autorisez la Banque à divulguer et à partager les Renseignements personnels qu'elle détient à votre sujet avec d'autres institutions financières lorsque la communication interbancaire est requise pour éviter ou contrôler la fraude, pendant des enquêtes relatives à une violation de toute convention ou dans le cas d'une infraction à une loi.
- g. La Banque vous permettra de consulter les renseignements auxquels vous avez droit en vertu de la loi, et vous pouvez, sur demande écrite à la Banque, obtenir une copie de ces renseignements après paiement des montants facturés par la Banque.
- h. Lorsque vous mettez à jour des Renseignements personnels concernant un produit ou un service particulier, ces Renseignements personnels mis à jour seront considérés comme étant les plus récents et la Banque est autorisée à mettre à jour ses dossiers en conséquence pour tous les autres produits et services que vous détenez.
- i. La Banque se conforme aux lois sur la protection des Renseignements personnels. Afin d'assurer le respect de ces lois, la Banque respecte une politique de protection de la vie privée, dont les principaux points sont résumés sur notre site Web à l'adresse suivante : blcnumerique.ca/avis-juridique/brochure-code-de-confidentialite.pdf. Ce code encadre les pratiques de notre personnel relativement à l'exactitude, à la confidentialité et à la sécurité de tous les renseignements sur notre clientèle.
- j. Vous confirmez qu'avant de fournir à la Banque des Renseignements personnels sur des tiers, vous avez obtenu leur consentement pour fournir leurs Renseignements personnels à la Banque.

14. Changements

À moins que la loi ne l'exige, la Banque peut, à tout moment, modifier la présente Convention en donnant un avis du changement avant ou après l'entrée en vigueur du changement. Si la Banque vous avise du changement avant son entrée en vigueur, votre utilisation des Services en ligne à compter de la date d'entrée en vigueur constitue votre consentement audit changement. Si la Banque vous avise du changement après son entrée en vigueur, votre utilisation des Services en ligne à compter de la date de l'avis constitue votre consentement audit changement.

Vous comprenez que nous pouvons ajouter, supprimer ou modifier toute partie ou caractéristique des Services en ligne, sans vous en aviser. La présente Convention continue de s'appliquer à tous les services de la plateforme de Services en ligne que nous ajoutons ou modifions.

15. Résiliation ou suspension

La Banque peut, à tout moment, suspendre ou résilier votre accès à tout ou partie des services offerts dans les Services en ligne pour quelque raison que ce soit, sans préavis. Nous n'assurons aucune responsabilité relativement à toute perte ou tout inconvénient pouvant résulter d'une telle résiliation ou suspension. La Banque peut également à tout moment, résilier tout ou partie de la présente Convention sans préavis.

Vous pouvez résilier la présente Convention à tout moment en notifiant les Services téléphoniques de votre désir de la résilier.

16. Propriété intellectuelle

Nous sommes propriétaires de tous les droits de propriété intellectuelle existant sur chaque page de notre site Web dans les Services en ligne. Sauf indication contraire, les marques de commerce et logos, ainsi que les textes, images, illustrations, logiciels, codes HTML, clips audio et vidéos figurant dans les Services en ligne sont notre propriété et sans notre autorisation, ils ne peuvent pas être reproduits, réédités, téléchargés, postés, transmis, distribués ou modifiés, sauf pour un usage personnel et non commercial.

17. Conditions de service

Des conditions de service peuvent être affichées sur les pages de notre site Web dans les Services en ligne ou lorsque vous cliquez sur les icônes d'information ou les hyperliens sur les pages du site Web dans les Services en ligne. Vous devez consulter et lire ces conditions de service. Vous acceptez que ces conditions de service s'appliquent à votre accès au service applicable ou au Service tiers et à l'utilisation

d'un tel service en sus de la présente Convention et de toute autre convention applicable.

18. Conflit

En cas de conflit entre une clause de la présente Convention et toute Entente de produit ou entre la présente Convention et une condition de service sur notre site Web (comme cela est décrit à la section 17 ci-dessus), l'Entente de produit ou la condition de service, le cas échéant, s'appliquera dans la mesure où cela est nécessaire pour régler le conflit.

19. Divisibilité

Si une disposition de la présente Convention est jugée invalide ou inapplicable, cela n'aura aucune incidence sur la validité ou la force exécutoire des autres dispositions de la présente Convention.

20. Loi applicable

La présente Convention sera régie et interprétée conformément aux lois de la province et du territoire où vous vivez et aux lois du Canada qui s'appliquent. Si vous vivez en dehors du Canada, la présente Convention sera régie par les lois de la province de l'Ontario et du Canada qui s'appliquent.

21. Langue (au Québec seulement)

Les parties aux présentes ont exigé que cette convention et tout autre contrat, document ou avis soient rédigés en langue anglaise.

The parties to this Agreement have required that this Agreement and all deeds, documents or notices relating to it be drafted in the English language.

PARTIE B

PARTIE B : Virement de fonds interbancaire

Convention de débit préautorisé

Afin d'effectuer un virement de fonds entre votre Compte et un compte bancaire à votre nom dans une autre institution financière, vous acceptez les modalités suivantes :

1. Définitions

Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente Partie B :

« **AIF** » désigne une institution financière au Canada, autre que la Banque Laurentienne du Canada;

« **Compte** » désigne le compte que vous avez ouvert sur la plateforme numérique de Services en ligne de la Banque Laurentienne du Canada (BLC) et que vous détenez seul ou conjointement avec d'autres;

« **Convention de DPA pour les virements de fonds** » désigne la présente Partie B régissant le virement de fonds entre votre Compte et votre Compte bancaire AIF;

« **Compte bancaire AIF** » désigne votre compte bancaire auprès d'une autre institution financière que vous nous avez indiquée dans le but de vous permettre d'effectuer un virement de fonds entre votre Compte et votre Compte bancaire AIF;

« **Virement de fonds** » désigne le virement de fonds par voie électronique entre votre Compte et votre compte bancaire AIF;

« **Vous** », « **votre** » désignent le ou les titulaires du Compte qui acceptent les modalités de la présente Convention de DPA pour les virements de fonds;

« **Nous** », « **notre** » et « **nos** » désignent la Banque Laurentienne du Canada, également parfois désignée par BLC.

2. Autorisation de débit

Si vous souhaitez effectuer un virement de fonds entre le compte que vous avez ouvert avec nous et votre Compte bancaire AIF, vous devez d'abord accepter la présente Convention de DPA pour les virements de fonds. Vous devez ensuite vous inscrire à partir de la page Lier les comptes des Services bancaires en ligne et fournir les renseignements requis sur votre Compte bancaire AIF. Nous effectuerons alors deux dépôts de petites sommes dans votre Compte bancaire AIF dans les 48 prochaines heures. Pour compléter le processus d'inscription, vous devez ensuite saisir les montants exacts, qui ont été déposés dans le Compte bancaire AIF, sur la page Associer des comptes des Services bancaires en ligne. Le Compte bancaire AIF sera ensuite ajouté à la liste des comptes associés sur la page Comptes associés des Services bancaires en ligne. Cela vous permettra d'effectuer des virements des fonds entre votre Compte et votre Compte bancaire AIF.

Vous autorisez la Banque Laurentienne du Canada à traiter des débits et des crédits entre votre Compte bancaire AIF et votre Compte, conformément à vos instructions. En consentant à la présente

Convention de DPA pour les virements de fonds et en confirmant les montants de dépôt effectués dans le Compte bancaire AIF, vous acceptez que cette autorisation soit fournie au bénéfice de l'AIF et de nous et vous nous autorisez à traiter les demandes de Virements de fonds conformément aux règles de Paiements Canada. Vous confirmez que toutes les personnes qui ont consenti à la présente Convention de DPA pour les Virements de fonds sont celles qui sont tenues de signer pour votre Compte bancaire AIF.

Vous pouvez annuler cette autorisation à tout moment, mais cette annulation ne met pas fin à toute autre convention existant entre vous et nous. Votre autorisation ne concerne que le mode de paiement et n'a aucune incidence sur une quelconque convention relative à des services avec nous ou l'AIF. L'AIF n'est pas tenue de vérifier que les débits sont tirés conformément à cette autorisation.

Vous acceptez le fait que votre adresse courriel et mot de passe ou un autre code de sécurité ou d'autres équivalents de signature seront utilisés et constitueront une autorisation valide pour nous de traiter les débits et crédits entre votre Compte bancaire AIF et votre Compte que vous avez demandés.

3. Catégorie de DPA : Virement de fonds

Chaque demande de virement d'argent entre votre Compte et votre Compte bancaire AIF est un débit préautorisé (« DPA ») qui est un Virement de fonds. Tous les Virements de fonds sont à l'initiative du client, lorsque vous, le client, effectuez un Virement de fonds de votre compte d'une institution financière à une autre. Nous traiterons et effectuerons un Virement de fonds uniquement à l'initiative du client et conformément à ses instructions. Le moment et le montant des Virements de fonds varieront en fonction des instructions que vous fournissez. Pour effectuer un Virement de fonds, vous devez vous connecter aux Services bancaires en ligne, et effectuer et autoriser un Virement de fonds en ligne. Vous pouvez également appeler notre Centre télébancaire, qui fournit un soutien à la clientèle au 1.866.249.1489.

4. Annulation de la Convention de DPA pour les virements de fonds

Vous acceptez de nous informer de toute modification du Compte bancaire AIF. Vous avez le droit d'annuler cette présente Convention de DPA pour les Virements de fonds à tout moment en nous donnant un préavis de 30 jours. Vous pouvez obtenir un exemple de formulaire

d'annulation ou de plus amples renseignements sur votre droit d'annuler une convention de DPA pour les Virements de fonds en nous appelant au 1.866.249.1489 ou en visitant paiements.ca.

5. Coordonnées

Vous pouvez communiquer avec nous en tout temps en écrivant à la Banque Laurentienne du Canada, Commerce Court West, 199 rue Bay, 6^e étage, Toronto (Ontario) M5L 0A2. Vous pouvez également nous appeler au 1.866.249.1489.

6. Déclaration de recours et de remboursement

Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme à la présente Convention. Par exemple, vous avez le droit de recevoir un remboursement pour tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas conforme à la présente Convention de DPA pour les Virements de fonds. Pour obtenir de plus amples renseignements sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez le site paiements.ca. Exception : Ceci ne s'applique pas aux DPA pour les Virements de fonds ayant les codes « 650 » ou « 83 ».

7. Notification préalable

Vous renoncez à votre droit de recevoir une notification préalable du montant du DPA et vous convenez que vous n'avez pas besoin d'un préavis du montant du DPA avant le traitement du débit. Vous reconnaissez que vous ne recevrez pas de notification écrite du montant à débiter ou des dates d'échéance du débit.

8. Confirmation

Vous confirmez que les renseignements que vous avez fournis sont corrects et exacts, et que vous nous avez autorisés à agir selon vos instructions et à traiter les Virements de fonds demandés.

9. Confidentialité

Vos Renseignements personnels relatifs aux Services bancaires en ligne, à votre Compte ou à votre Compte bancaire AIF peuvent être divulgués aux institutions et aux membres du système de compensation afin de donner effet à la présente Convention de DPA pour les Virements de fonds. Toute divulgation respectera les règles de Paiements Canada.

10. Langue (au Québec seulement)

Les parties aux présentes ont exigé que cette Convention de DPA pour les virements de fonds et tout autre contrat, document ou avis soient rédigés en langue anglaise. *The parties to this Agreement have required that this Agreement and all deeds, documents or notices relating to it be drafted in the English language.*

MARQUES DE COMMERCE

^{MD} Marque enregistrée de la Banque Laurentienne du Canada;

* Banque Laurentienne du Canada, usager autorisé de la marque.

© Banque Laurentienne du Canada, 2019. Tous droits réservés.